

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 18 février 2006, à 10 h 00, au Centre Plein air 4 Saisons

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire Denis Racine
Mesdames les conseillères Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et la séance est annoncée ouverte.

Monsieur Denis Racine mentionne l'absence motivée de Monsieur le conseiller Alain Royer.

Assistent également à la séance, Madame Julie Auclair, secrétaire-trésorière, et 14 personnes.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture**
- AJOURNEMENT**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Approbation du procès-verbal :**
- Séance ordinaire du 21 janvier 2006
- 5. Correspondance – voir liste**
- 6. Trésorerie :**
- 1. 'Rapport financier au 31 janvier 2006'
 - 2. Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période #1 au 31 janvier 2006'
 - 3. Présentation des 'Comptes à payer – Février 2006'
- 7. Dépôt de procès-verbaux du CCU du 23 août 2005 et 5 janvier 2006**
- 8. Avis de motion**
- 1. Modification de la tarification des demandes de permis
 - 2. Ajout de conditions en matière environnementale en vue de l'émission d'un permis de lotissement
 - 3. Règlement sur le colportage
 - 4. Règlement concernant les animaux
 - 5. Règlement sur les systèmes d'alarme
- 9. Résolutions :**
- 1. Confirmation d'attribution d'un montant prévu au budget 2006 pour l'évènement du Cloverleaf
 - 2. Adoption d'un plan de transport adapté public
 - 3. Dossier référé à la Cour municipale pour taxes impayées et autres factures - 2172 chemin du ruisseau
 - 4. Hydro-Québec – Éclairage du Vieux Chemin
 - 5. Mandat pour la codification administrative du règlement de zonage #122
 - 6. Présentation d'un mémoire de la Ville de Lac-Sergent dans le cadre de la Commission parlementaire portant sur les véhicules hors route
 - 7. Modifications proposées au schéma d'aménagement
- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 1. Ouvert pour autres sujets
- Résolution :**
- Confirmation d'attribution d'un montant prévu au budget 2006 pour l'évènement du centenaire de l'Association Nautique du Lac-Sergent
- 11. Période d'intervention des conseillères et des conseillers sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Clôture de la séance**
- 14. Levée de la séance**

AJOURNEMENT

- 06-02-020** À 10h01, Monsieur François Garon propose l'ajournement de la séance pour poursuivre l'assemblée publique de consultation.
- 06-02-023** À 11h35, retour à la séance du Conseil, proposé par Madame la conseillère Johanne Tremblay-Côté.

Avant la lecture de l'ordre du jour, Monsieur Denis Racine explique le but des deux premiers avis de motion qui seront donnés. Il mentionne que l'environnement est en tête de lice. Il n'y aura pas de développement résidentiel au mépris de la qualité de l'eau du lac Sergent. Le Conseil va entreprendre le mois prochain un processus de consultation afin que les citoyens se donnent une solution pour protéger l'environnement.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Auclair fait la lecture de l'ordre du jour.

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

QUE la séance soit considérée ouverte.

06-02-024

ADOPTÉE

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une question est posée et répondue.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 21 janvier 2006

DISPENSE DE LECTURE

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

COMMENTAIRES ET/OU CORRECTIONS

Aucun commentaire ni correction ne sont apportés.

06-02-025

ADOPTION

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et Madame Julie Auclair soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

Madame Julie Auclair fait la lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Julie Auclair, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2006.

Il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

06-02-026

ADOPTÉE

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE #1 AU 31 JANVIER 2006**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Julie Auclair fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant \$ 117,474.68.

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

06-02-027

ADOPTÉE

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Julie Auclair, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2006.

Il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de \$2,146.27, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et un certificat de disponibilité est émis par la secrétaire-trésorière.

06-02-028

ADOPTÉE

7. DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DU CCU DU 23 AOÛT 2005 ET 5 JANVIER 2006

Monsieur François Garon, conseiller, dépose pour être annexé au procès-verbal, les procès-verbaux de la réunion du 23 août 2005 et du 5 janvier 2006 du CCU.

8. AVIS DE MOTION

1. Modification de la tarification des demandes de permis

Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet de modifier de Règlement #121, relativement à la tarification des demandes de permis.

2. Ajout de conditions en matière environnementale en vue de l'émission d'un permis de lotissement

Monsieur François Garon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet de modifier le règlement #123, afin d'ajouter des conditions en matière environnementale à être exigées du promoteur en vue de l'émission d'un permis de lotissement

3. Règlement sur le colportage

Monsieur François Garon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet de légiférer en matière de colportage.

4. Règlement concernant les animaux

Monsieur François Garon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet de légiférer concernant les animaux, remplaçant ainsi les Règlements #108 et 167.

5. Règlement sur les systèmes d'alarme

Monsieur François Garon, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet de légiférer concernant les systèmes d'alarme.

9. RÉSOLUTIONS :

06-02-029

9.1 CONFIRMATION D'ATTRIBUTION D'UN MONTANT PRÉVU AU BUDGET 2006 POUR L'ÉVÈNEMENT DU CLOVERLEAF

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Lac-Sergent a donné son appui, par sa résolution #04-01-717, à la candidature de Lac-Sergent pour la tenue des championnats de canoë-kayak du Cloverleaf en 2006 auprès de l'A.Q.C.K.V.;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2006, un montant a été prévu spécifiquement comme contribution monétaire de la Ville de Lac-Sergent pour cet évènement ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Nautique du Lac-Sergent a besoin d'une confirmation de cette attribution monétaire ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud

RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme l'attribution d'un montant maximum de \$3,500.00 en contribution pour l'évènement du Cloverleaf 2006.

ADOPTÉE

06-02-030

9.2 ADOPTION D'UN PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale fait obligation à toute municipalité non encore desservie par un service de transport adapté public d'offrir aux personnes handicapées, l'accès sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QU'UN avis invitant les personnes concernées à se manifester a été publié dans le journal municipal en décembre 2005 et que suite à cet avis, personne ne s'est manifesté à l'effet d'être intéressé à utiliser un tel service ;

CONSIDÉRANT QU'UN plan de transport adapté public doit tout de même être adopté

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud

RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent adopte le plan de transport adapté suivant :

Territoire desservi :

À l'intérieur des limites du territoire de la Ville de Lac-Sergent

Nombre de personnes ayant manifesté un intérêt :

Aucune

Besoins :

Aucun pour le moment

Nombre de déplacements prévus annuellement :

Aucun

QUE suivant d'éventuelles demandes, et selon les besoins manifestés par les personnes concernées admissibles au service, la Ville de Lac-Sergent offrira un service de transport adapté public, dans les limites de son territoire, par la mise en place d'un volet souple comprenant une entente à intervenir auprès d'un transporteur.

ADOPTÉE

06-02-031

9.3 DOSSIER RÉFÉRÉ À LA COUR MUNICIPALE POUR TAXES IMPAYÉES ET AUTRES FACTURES – 2172, CHEMIN DU RUISSEAU

CONSIDÉRANT QUE des taxes municipales et d'autres factures demeurent impayées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a en mains des chèques postdatés à déposer ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon

RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QU'advenant la non honorabilité des chèques postdatés ou par autre forme de défaut de paiement préétabli par ces dits chèques postdatés, que le dossier suivant soit référé à la Cour municipale pour jugement et exécution s'il y a lieu :

Matricule

Montant

1291-15-6731

**\$ 4,466.59 plus intérêts
applicables courus**

ADOPTÉE

06-02-032

9.4 HYDRO-QUÉBEC – ÉCLAIRAGE DU VIEUX CHEMIN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 05-11-105 adoptée lors de la séance du 19 novembre 2005 demandant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier d'effectuer l'entretien du Vieux Chemin se trouvant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle formule de facturation de l'éclairage public de la compagnie Hydro-Québec permet maintenant de voir le détail de l'éclairage de chacune des voies publiques, tant par la location d'espace sur poteau que par l'utilisation du nombre de watt ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du Vieux Chemin public dont l'éclairage nous est facturé n'est pas dans le territoire de la Ville de Lac-Sergent, mais plutôt dans celui de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et celui de la Ville de Saint-Raymond (rue Turmel) ;

CONSIDÉRANT QUE la partie du Vieux Chemin compris dans le territoire de la Ville de Lac-Sergent est un chemin privé ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud

RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE ne plus payer la portion de l'éclairage public du Vieux Chemin apparaissant sur la facturation du compte 299002 078002 ;

DE demander à Hydro-Québec de ne plus inclure l'éclairage de ce chemin à la facturation de la Ville de Lac-Sergent et de l'attribuer aux territoires municipaux concernés.

ADOPTÉE

06-02-033

9.5 MANDAT POUR LA CODIFICATION ADMINISTRATIVE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #122

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage #122, confectionné en 1992 par la firme Urbatique Inc., n'existe qu'en version papier et n'est pas informatisé ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications de ce règlement ont été apportées depuis son adoption et qu'il devient laborieux d'en faire l'application correcte au quotidien ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Urbatique Inc. n'existe plus ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Simard demeurant au 243 rue Cambert à Beauport offre de faire la codification de ce règlement par une technique permettant d'éviter au maximum les erreurs de retranscription tout en y incorporant les différentes modifications apportées à ce règlement, pour un montant de \$150.00 ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Madame Johanne Tremblay-Côté

Un VOTE est demandé, voici le résultat :

**Pour : M. François Garon, M. Denis Racine et
Mme Johanne Tremblay-Côté**
Contre : Mme Hélène D. Michaud

RÉSOLU à la majorité des membres présents

DE mandater Madame Isabelle Simard afin de faire la codification du Règlement de zonage #122 en y incorporant les modifications, pour un montant de \$150.00 ;

QUE les coûts relatifs à cette résolution soient chargés à même le budget au poste 2130415 – Administration – Traitement des données.

Certificat de crédits

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour la dépense mentionnée à cette résolution.

Signé ce _____
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

06-02-034

9.6 PRÉSENTATION D'UN MÉMOIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT DANS LE CADRE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE PORTANT SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent a déjà présenté, par sa résolution numéro 03-07-625, à la MRC de Portneuf son opposition au passage des motoneiges sur le tronçon du Parc linéaire à Lac-Sergent ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique portant sur les véhicules hors route, une Commission parlementaire aura lieu en mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire être entendu lors de cette Commission parlementaire en faisant connaître par écrit son opinion sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal mandate Monsieur le maire Denis Racine, ou le maire suppléant le cas échéant, à présenter pour et au nom de la Ville de Lac-Sergent sa position au sujet des véhicules hors route par l'entremise d'un mémoire à être présenté dans le cadre de cette Commission parlementaire ;

QU'une copie du mémoire soit transmise au député provincial de Portneuf, Monsieur Jean-Pierre Soucy, au préfet de la MRC de Portneuf, Monsieur Michel Matte, au député fédéral de Portneuf, Monsieur André Arthur ainsi qu'à la MRC de Portneuf ;

QUE la Ville de Lac-Sergent désire se faire entendre lors de la Commission parlementaire de mars 2006.

ADOPTÉE

06-02-035

9.7 MODIFICATIONS PROPOSÉES AU SCHEMA D'AMENAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC de Portneuf a été soumis à la population ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf demande à chaque municipalité de lui transmettre, d'ici la fin mars 2006, toute information pertinente à la modification de ce projet de schéma d'aménagement révisé ;

CONSIDÉRANT QUE divers points de précision ou ajouts sont à apporter;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal mandate Madame Julie Auclair, secrétaire-trésorière, à présenter auprès de la MRC de Portneuf un document relatant des propositions de changements à apporter au projet de schéma d'aménagement révisé, notamment sur les sujets suivants : Accessibilité publique aux plans d'eau, problématiques routières, sentiers de motoneiges et VTT, étendue de la zone forestière et infrastructures importantes.

ADOPTÉE

10. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

Ouvert pour autres sujets - Ajout d'une résolution

06-02-036

10.1 CONFIRMATION D'ATTRIBUTION D'UN MONTANT PRÉVU AU BUDGET 2006 POUR L'ÉVÈNEMENT DU CENTENAIRE DE L'ASSOCIATION NAUTIQUE DU LAC-SERGENT

CONSIDÉRANT QUE l'Association nautique du Lac-Sergent célèbrera son 100^e anniversaire en 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2006, un montant a été prévu spécifiquement comme contribution monétaire de la Ville de Lac-Sergent pour cet évènement ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Nautique du Lac-Sergent a besoin d'une confirmation de cette attribution monétaire ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Madame la conseillère Hélène D. Michaud
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent confirme l'attribution d'un montant maximum de \$2,000.00 en contribution pour l'évènement du 100^e anniversaire de l'Association nautique du Lac-Sergent en 2006.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

Sujet discuté : Madame Hélène D. Michaud explique les raisons pour lesquelles elle a voté contre la résolution #06-02-033.

Aucun autre sujet n'est apporté.

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

Durant la période de questions, Madame Hélène D. Michaud quitte la séance. Il y a toujours quorum, la séance se poursuit.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Garon
RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 13 h 10.

06-02-037

ADOPTÉE

Denis Racine, Maire

Julie Auclair, Secrétaire-trésorière